

2020 : RESULTATS HISTORIQUES A GRDF ! OUI MAIS ...

Que faut-il de plus pour se mobiliser le 19 janvier ?

Après le chèque cadeau fiscalisé en récompense des efforts fournis en 2020, la Direction de GRDF joue une nouvelle fois petit bras quand il s'agit de renvoyer aux agents le fruit de leur travail.

Elle vient en effet de nous annoncer des résultats une fois de plus exceptionnels qui génèrent une enveloppe liée à la participation versée en 2021 de 42 millions d'euros (contre 8 millions en 2020 et 0 en 2019).

Et pourtant, dans le même temps, elle prend des positions en matière de rémunération et d'évolution dignes d'une entreprise aux abois :

Une enveloppe consacrée aux évolutions salariales
une nouvelle fois en baisse
2,82 % de la masse salariale en 2019
2,55 % en 2020
et une proposition à hauteur de 2,05 % pour 2021

Environ 1700 NR de moins en 2021 par rapport à 2020
en reprenant une répartition par collègue identique
aux années précédentes

Une prime de participation qui se substitue à l'intéressement

Une annonce de compression des effectifs à l'échelle de l'entreprise

Des annonces mesquines
en termes d'indemnisation liée au TAD

Les discussions concernant la répartition de la participation n'ont pas encore débuté. Pour autant, le plafond de la somme de l'intéressement et de la participation est plafonné à 8 % de la masse des salaires. Pour mémoire, les salaires et traitements à GRDF représenteraient 580,7 millions d'euros en 2020. Cela signifie que le plafond approximatif de la somme de l'intéressement et de la participation se situerait aux environs de 46 millions d'euros contre 35 initialement prévus pour les six critères de l'intéressement si tous les critères étaient atteints.

Pourquoi la participation va-t-elle se substituer à la quasi-totalité de l'intéressement ?

La participation est imposée par la loi dès lors que les résultats de l'entreprise le permettent, ce qui n'est pas le cas de l'intéressement qui, lui, est soumis à un accord d'entreprise. C'est donc la participation qui prévaut sur l'intéressement. Si le plafond des 8% de la masse des salaires est dépassé, alors l'intéressement est réduit.

Quelle est l'origine de cette participation dans les résultats de l'année 2020 ?

La CGT s'est interrogée sur l'origine d'un résultat aussi historique, qui plus est une année que la Direction annonçait compliquée.

En théorie, le résultat approximatif aurait dû se situer aux environs de 150 millions d'euros (contre 309 en 2019). Mais, le Conseil d'Administration a pris une décision indécente le 29 septembre 2020 contre l'avis de la CGT : passer la durée de vie technique des branchements individuels et collectifs en PE et acier revêtu PE post 1980 à 100 ans au lieu de 50.

Autrement dit, dans le but de réaliser du cash, la Direction de l'entreprise prend le risque d'entretenir moins régulièrement ces mêmes branchements avec les conséquences dramatiques qu'une telle décision pourrait engendrer.

Ainsi, GRDF a artificiellement gonflé son résultat en récupérant la Provision Pour Renouvellement (PPR) déjà constituée depuis 55 ou 60 ans. La somme n'est pas dérisoire puisque ce sont ces 500 M€ qui porteraient le résultat de GRDF pour l'année 2020 aux environs de 650 M€.

Pour la CGT, on ne peut pas s'enorgueillir d'un tel résultat !

Certains se réjouissent déjà d'apprendre que participation et sixième critère représenteraient 4000 euros s'ils sont distribués de manière égalitaire. Rappelons que le seul intéressement aurait pu être de 2940 euros auquel se serait ajoutée une participation plus restreinte.

Ce tour de passe-passe va à l'encontre du Service Public et, pour quelques centaines d'euros, les salariés sont rendus indirectement complices d'une mesure dangereuse pour la sécurité de nos réseaux et des usagers !

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)

Les employeurs de la branche des IEG ont décidé d'augmenter le Salaire National de Base de 0,2 % en 2021 et préconisent que les mesures individuelles n'excèdent pas 0,7 % de la masse salariale de l'entreprise.

En entrée de négociation à GRDF, la Direction propose 2,05 % d'évolution répartis comme suit : 0,2 % d'augmentation du SNB, 0,6 % pour les échelons d'ancienneté, 0,625 % pour les avancements au choix (AIC) et 0,625% pour les promotions en GF.

Pour rappel, en 2020, GRDF avait consacré 1% pour les avancements au choix et 0,6% pour les promotions.

Cette proposition que la Direction présente comme bien supérieure aux préconisations de la branche correspond en réalité à **1700 NR de moins dans l'enveloppe des AIC à distribuer par rapport à 2020. L'année dernière, elle avait déjà distribué 800 NR de moins par rapport à 2019. 2500 NR de moins en deux ans !!!**

Ajoutons à cela que, dans le cadre de l'ATRD5, **GRDF a obtenu de la CRE l'autorisation d'augmenter la taxe d'acheminement payée par les usagers sur la période 2016-2019. Le régulateur avait imposé des contreparties dont l'augmentation des salaires dans l'entreprise.** Or, nous constatons que l'argent a bien été pris mais n'a pas été reversé au personnel malgré l'engagement initial. **C'est l'équivalent d'1 NR par agent qui a ainsi été confisqué** par nos dirigeants. A qui cela a-t-il profité ? La Direction va-t-elle enfin verser ce dû ou l'a-t-elle déjà fait remonter aux actionnaires ? Aujourd'hui, elle préfère balayer cela d'un revers de main au prétexte que **« nous ne sommes pas là pour rattraper le passé »...**

Négociations sur le TAD

La Direction reconnaît enfin que les revendications CGT ont du sens.

Sans aborder la question d'une prime TAD qui permettrait aux salariés d'équiper leur espace de travail à leur domicile, la direction reconnaît que dans certains métiers, les salariés ont besoin d'un **écran supplémentaire** à celui de leur ordinateur portable !

Parallèlement, ces mêmes interlocuteurs admettent que les salariés en TAD ont des frais qui justifient une indemnité forfaitaire mensuelle. Ils proposent donc d'**indemniser les salariés en TAD à hauteur de 10 € par mois onze mois sur douze.**

Pour la CGT, même si la direction avance dans le bon sens, elle ne fait pas référence aux préconisations de l'URSSAF : 10€ par mois pour 1 journée télétravaillée par semaine, 20 euros par mois pour deux journées...

En contrepartie de cette indemnisation, la direction souhaite **supprimer la prime de 100 euros** brut en entrée de convention ... Une telle mesquinerie n'honore pas ceux qui portent cette proposition.

Pour la CGT, les quelques avancées proposées par la direction vont dans le sens de nos revendications mais nous sommes encore bien loin d'arriver à un consensus.

Qu'il s'agisse des évolutions salariales, de l'intéressement ou du TAD, il est temps de réclamer cet argent qui remontera une fois de plus aux actionnaires si vous ne vous mobilisez pas !!!

Le 19 janvier 2021, la FNME-CGT appelle l'ensemble des salariés de GRDF à se mobiliser et se faire entendre sur les mesures salariales dans l'entreprise et gagner 200€ net d'augmentation par l'octroi de NR.



Délégation nationale CGT GRDF

www.fnme-cgt.fr

Syndicats CGT et CGT Ingénieurs Cadres et Techniciens

jeudi 14 janvier 2021

